

## Audit de rentabilité du réseau extérieur de la formation, de la recherche et de l'innovation (Swissnex)

### L'essentiel en bref

---

Le réseau Swissnex a été mis en place sur l'initiative du conseiller scientifique de l'ambassade de Suisse à Washington, notamment pour lutter contre l'exode des chercheurs et des spécialistes (*brain drain* ou «fuite des cerveaux»). Soutenu par le don d'une banque suisse, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a fondé en 2000 à Boston la première Maison suisse de la science (aujourd'hui: Swissnex), qui était rattachée au consulat général installé alors à Boston. Progressivement, le SEFRI a étendu dans cinq grandes villes ce projet à l'intersection entre les acteurs FRI suisses et les pôles scientifiques internationaux d'excellence. Au cours des quinze ans d'existence du réseau Swissnex, la priorité est passée de la lutte contre la fuite des cerveaux à la promotion de l'échange international de chercheurs et de spécialistes (*brain circulation* ou «circulation des cerveaux»). Les activités de Swissnex varient en fonction de la demande des partenaires FRI. La conduite du SEFRI se démarque par la grande autonomie des différents sites et par les initiatives des directeurs de Swissnex sur place. Le SEFRI dirige et finance quelque neuf conseillers scientifiques en dehors du réseau Swissnex. Ce dernier et les conseillers scientifiques, qui sont rattachés à des ambassades et des consulats suisses à l'étranger, forment le réseau extérieur de la formation, de la recherche et de l'innovation de la Confédération. Il fait donc partie du réseau extérieur officiel de la Confédération et est coordonné par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

### **Le réseau Swissnex coûte 10 millions de francs par an**

Jusqu'à fin 2016, seuls les coûts du réseau Swissnex directement supportés par la Confédération, soit 5,5 millions de francs, seront inscrits dans le compte d'État pour le SEFRI. D'ici là, le SEFRI bénéficie d'une dérogation au principe du produit brut accordée par l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Contrôle fédéral des finances (CDF). Le réseau se finance à hauteur de 55 % avec les ressources du SEFRI, et de 45 % avec des moyens provenant d'organisations externes (autres offices fédéraux, hautes écoles suisses, cantons, autres unités financées par la Confédération et organismes privés). La part des ressources fédérales engagées est plus élevée que les 5,5 millions de francs inscrits dans les comptes du SEFRI. La comptabilité ne permet actuellement pas de séparer les fonds engagés en fonction de leur origine. La dérogation au principe du produit brut ne peut être prolongée. Le réseau Swissnex coûte près de 10 millions de francs par an, dont environ 1,6 million financé par des prestations en nature (frais de voyage, infrastructures).

### **La présentation des comptes doit être améliorée**

Le CDF soutient la démarche du SEFRI de centraliser et d'unifier sa comptabilité, qu'il tient en collaboration avec le DFAE, et l'incite à opter pour une présentation des comptes plus transparente et vérifiable, après l'expiration de cette dérogation à fin 2016. Les coopérations mises en place à l'occasion de manifestations ne sont pas à considérer comme des partenariats public-privé, mais comme des mandats de prestations et des sponsorings.



### **Aucune base légale explicite : les objectifs sont à formuler de manière plus concrète et mieux mesurable**

Contrairement aux autres réseaux extérieurs de la Confédération, Swissnex ne s'appuie sur aucune base légale explicite. Sous le thème générique de l'internationalisation du pôle suisse de formation, de recherche et d'innovation, la stratégie du Conseil fédéral comprend notamment des activités dans les domaines de l'économie et de la culture. Le CDF attribue ces domaines par exemple à Switzerland Global Enterprise (S-GE), Pro Helvetia ou Présence Suisse. Par ailleurs, les indicateurs de performance doivent être développés davantage. Actuellement, ils se basent sur des valeurs indirectes, comme la part de fonds secondaires et de tiers, plutôt que sur des indicateurs de rendement. Les fausses incitations sont à éviter lors du développement de ces indicateurs. En effet, ceci permettrait de soutenir une politique extérieure cohérente entre les services externes de la Confédération et de diminuer des coûts redondants. Le personnel de Swissnex engagé selon des conditions locales à l'étranger fait preuve de beaucoup d'engagement et d'une grande flexibilité.

### **Intégrer Swissnex dans le réseau des représentations du DFAE et profiter ainsi de synergies potentielles**

Le CDF recommande au SEFRI d'intégrer Swissnex dans le réseau des représentations du DFAE à l'étranger, afin de profiter des synergies sur le plan thématique et administratif. Il en découlera des perspectives positives de développement pour le personnel occupé sur place par le réseau Swissnex. Le DFAE et le SEFRI doivent renouveler la convention de prestations conclue en 2002, en formulant des objectifs plus concrets et mieux mesurables. Les critères de sélection des pays sont désormais fixés dans la stratégie internationale et la feuille de route de décembre 2015 du SEFRI. Jusque-là, les sites étaient choisis au cas par cas, en fonction des circonstances concrètes. Fixer l'ordre de priorité des pays pouvant accueillir un site de Swissnex en tenant compte des besoins des groupes d'intérêts représentés dans le réseau, par analogie avec S-GE, permettrait d'améliorer la transparence des décisions prises à ce propos. En 2010 et 2015, le comité de Swissnex (représentation des groupes d'intérêts) a évalué le réseau avec l'aide d'un expert externe. Les résultats des sondages menés auprès de la clientèle se sont révélés très positifs. Les recommandations provenant de la seule évaluation externe existante, mandatée en 2006 par le SEFRI, concernant le but, les domaines d'activités, la délimitation et la gestion par les objectifs n'ont été que partiellement mises en œuvre.

### **Texte original en allemand**